

# Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade licence. Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques. 2016, Université d'Angers. hceres-02036146

**HAL Id: hceres-02036146**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036146>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation  
Formation conduisant à un diplôme  
conférant le grade de licence

Diplôme de formation générale en  
sciences pharmaceutiques

- Université d'Angers - UA

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Evaluation réalisée en 2015-2016

### Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Santé

Établissement déposant : Université d'Angers - UA

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Le Diplôme de formation générale (DFG) en santé correspond aux trois années du 1<sup>er</sup> cycle d'études permettant l'obtention du grade de licence (180 ECTS, european credit transfer system). Le DFG a pour but l'acquisition progressive de connaissances scientifiques générales et de savoir-faire pluridisciplinaires en sciences exactes, sciences biologiques, sciences médicales et sciences du médicament.

La Première année commune aux études de santé (PACES) est organisée conjointement à la faculté de médecine et de pharmacie d'Angers et sur le site délocalisé du Mans, avec retransmission vidéo des cours magistraux. La formation de PACES (60 ECTS) comprend un socle commun (sept unités d'enseignement, UE) autour duquel s'articule une UE spécifique à chacune des filières médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique, lesquelles ont leur propre *numerus clausus* et leur propre classement. Les étudiants peuvent présenter un ou plusieurs concours, dont le concours d'entrée en 1<sup>ère</sup> année à l'Institut de formation de masso-kinésithérapie de Laval, facilité en cela par l'existence d'un programme commun pour les filières médecine, maïeutique et masso-kinésithérapie ou partiellement mutualisé pour ces mêmes filières et la filière odontologie.

Les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années (60 ECTS par an) propres à chacune des quatre filières visent à approfondir les bases acquises en PACES avec pour finalité l'orientation de l'étudiant vers les différents métiers offerts par les parcours. Le DFG en sciences pharmaceutiques comprend six semestres de formation, dont les deux 1<sup>ers</sup> semestres de la PACES, et est préparé au sein de la faculté de pharmacie d'Angers. L'enseignement en pharmacie permet une orientation selon quatre domaines : officine, internat, industrie et recherche. Pour compléter et illustrer les enseignements théoriques, des enseignements plus appliqués et préparant à la vie professionnelle (travaux pratiques, stages, etc.) sont introduits à la formation dès la 2<sup>ème</sup> année.

## Evaluation de la PACES

### Synthèse de l'évaluation

Les éléments fournis dans le dossier laissent apparaître que la PACES d'Angers est globalement bien organisée et dynamique, la délocalisation des enseignements au Mans (Université du Maine) étant quant à elle très peu renseignée. Une réelle politique d'information et de communication est mise en place pour les étudiants de PACES en ce qui concerne l'organisation générale de la formation, les dispositifs d'aide à la préparation au concours et les conditions d'admission et de réorientations. Il est important de noter que la formation ne présente pas d'aménagement particulier pour l'accueil d'étudiants en situation de handicap, mais qu'ils ont été pris en compte pour la rentrée 2015.

Par rapport à d'autres sites français, l'Université d'Angers - UA dispose d'un nombre conséquent de partenariats avec d'autres établissements, lesquels offrent aux étudiants autant de possibilités de reconversion à l'issue du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> semestre, et assure un bon suivi des étudiants réorientés par le biais d'enquêtes et de suivi de cohortes. Il est toutefois dommage qu'aucun dispositif ne soit disponible en amont pour la prise en charge des étudiants en difficulté d'apprentissage ou en voie d'abandon. Par ailleurs, un certain nombre d'informations n'ont pas été renseignées ou n'ont pas fait l'objet d'une analyse fine. Si la composition de l'équipe pédagogique a bien été fournie, il apparaît néanmoins que celle-ci n'intègre pas d'enseignants appartenant aux composantes d'odontologie et de maïeutique et n'est peut-être pas suffisante en regard du nombre élevé d'étudiants par groupe de travaux dirigés (TD). N'ont pas été précisées les constitutions des jurys de concours et du comité de suivi de la PACES. Les statistiques concernant les taux de réussite des étudiants en fonction de certains critères toutes filières confondues (nombre de filières choisies, origine, site d'Angers *versus* site du Mans, effet du redoublement) et propres à chaque filière (taux de reçus-collés, taux de redoublement, origine) sont manquantes ou partielles, ne portant que sur une année pour l'effet du redoublement sur la réussite au concours, l'origine et la mention obtenue au baccalauréat. La formation bénéficie sans aucun doute d'atouts, mais aurait

certainement pu être mise davantage en valeur si certains éléments du dossier fourni avaient été précisés. Ceci est peut-être à mettre en relation avec un pilotage perfectible qui se traduit par l'absence d'autoévaluation ; les rôles du comité de suivi de la PACES et la prise en compte de l'évaluation des enseignements n'ont pas non plus été explicités. Il est important de noter que l'Université d'Angers - UA a été retenue comme site expérimental PluriPass, formation alternative à l'actuelle PACES qui permet d'accéder aux études de santé en fin de 2<sup>ème</sup> ou de 3<sup>ème</sup> semestre mais aussi à des licences des Universités d'Angers et du Maine ou à d'autres formations (ingénieur par exemple). Cet élément, qui ne participe pas au champ de l'évaluation puisqu'applicable à partir de la rentrée 2015, modifiera très vraisemblablement l'analyse de certains des critères de cette expertise.

#### Points forts :

- Moyens importants mis à la disposition des étudiants pour l'information et la communication sur l'année de PACES.
- Possibilités de réorientation avec mise en place de nombreux partenariats et bon suivi des étudiants réorientés.
- Présentation claire et structurée du dossier et des maquettes de la 1<sup>ère</sup> année de formation.

#### Points faibles :

- Manque d'informations descriptives dans le dossier concernant le pilotage et de renseignements statistiques concernant la délocalisation sur le site du Mans, les résultats toutes filières confondues et propres à chaque filière sur un certain nombre de critères.
- Absence de dispositif en amont pour la prise en charge des étudiants en difficulté ou des étudiants en situation de handicap.
- Groupes de TD avec des effectifs très importants.

#### Conclusions :

La formation paraît bien structurée et de qualité. Elle permet aux étudiants de préparer l'entrée dans quatre filières de santé, rendue possible grâce à de fortes mutualisations d'enseignements entre filières. Une bonne information est faite aux étudiants sur l'organisation de la 1<sup>ère</sup> année et les réorientations offertes en cas d'échec au concours, même si la formation gagnerait à mettre en place des aides (tuteur référent, notamment) en amont pour la prise en charge des étudiants en difficulté. Le dossier laisse toutefois entrevoir quelques fragilités quant au pilotage, en partie liées à l'absence d'autoévaluation et à l'existence d'un comité de suivi de la PACES dont la composition et les rôles ne sont pas clairement énoncés. Une analyse quantitative plus détaillée des résultats des étudiants serait à encourager pour davantage apprécier les statistiques de réussite au concours en fonction des différents critères, avec également une étude comparative entre les étudiants d'Angers et ceux présents sur le site du Mans.

La formation devrait réfléchir aux mesures à mettre en œuvre face à la courbe croissante des effectifs, d'autant que l'équipe pédagogique ne semble pas en mesure de pouvoir assurer des enseignements dirigés interactifs avec des effectifs de petite taille. Une recommandation pourrait être de renforcer cette équipe avec la participation d'enseignants rattachés aux composantes d'odontologie et de maïeutique.

La mise en place de l'expérimentation PluriPass à la rentrée 2015 et les 1<sup>ers</sup> résultats seront très importants à analyser pour voir si celle-ci contribue à une meilleure orientation des étudiants. Un certain nombre d'aménagements réalisés à la rentrée 2015 devrait assez rapidement contribuer à l'accueil d'étudiants présentant un handicap.

OBJECTIFS DE LA PACES ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
<p>1- Information des étudiants sur la PACES</p>	<p>Les étudiants sont informés des modalités pédagogiques de la PACES à l’occasion de journées « portes ouvertes », lors de réunions de rentrée ou d’autres réunions d’information. Ils bénéficient par ailleurs d’un livret de 68 pages disponible en ligne donnant une vue exhaustive de l’organisation de la 1<sup>ère</sup> année (<i>numerus clausus</i> de chaque filière, programme détaillé des différentes UE avec leurs objectifs et leurs modalités de contrôle des connaissances, handicap (malgré l’absence d’aménagement particulier actuellement), tutorat et réorientations possibles en cas d’échec au concours), auxquelles s’ajoutent diverses informations utiles au quotidien des étudiants. Il serait intéressant de savoir si les étudiants inscrits au Mans ont accès à ce document d’information. Il apparaît que le choix entre les quatre filières (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique) est possible ainsi que l’inscription conjointe au concours de masso-kinésithérapie. Il n’est pas possible de savoir si les étudiants sont informés sur les statistiques de réussite au concours par filière, ce qui peut être important pour la finalisation de leur choix de filière.</p>
<p>2- Structure et organisation de la PACES</p>	<p>Les enseignements sont dispensés majoritairement sous forme de cours magistraux à Angers, disponibles en ligne et pour les deux tiers en podcast. Ils sont retransmis par vidéo sur les sites d’Angers (1200 étudiants au total) et du Mans (200 étudiants) avec un dédoublement le matin et l’après-midi par demi-promotion au 1<sup>er</sup> semestre. Les TD doivent offrir peu d’interactivité compte tenu du nombre élevé d’étudiants par groupe, autour de 150. La délocalisation de la PACES au Mans n’a pas été précisée en termes d’inscription administrative, de TD et de tutorat.</p> <p>La formation s’articule sur deux semestres, lesquels présentent un nombre équilibré d’UE et d’ECTS. Le volume horaire d’enseignement est relativement élevé, autour de 455 heures quelle que soit la filière considérée. Il paraît toutefois difficile pour un étudiant de suivre les UE des cinq filières (527,5 heures), et ce malgré la mise en place d’une mutualisation importante d’UE spécifiques entre filières soit totale (47 heures pour les filières médecine maïeutique et masso-kinésithérapie : MMMK), soit partielle (26 heures pour les filières MMMK et odontologie) ; aucune mutualisation n’est affichée pour la filière pharmacie alors que le dossier fourni en mentionne avec la filière odontologie.</p>
<p>3- Organisation du concours</p>	<p>A la fin de chaque semestre (en janvier et en mai), l’organisation matérielle du concours est délocalisée dans une salle unique de 1400 places hors de l’Université pour les étudiants d’Angers et du Mans, avec crayons et gommages fournis à chacun d’entre eux. Les épreuves anonymes de toutes les UE sont sous forme de questions à choix multiples (QCM), à l’exception de l’UE « Santé-société-humanité » qui comprend en plus deux questions rédactionnelles, faisant l’objet d’une double correction par deux enseignants des composantes de santé. Les QCM sont quant à eux corrigés par lecture optique et validés par des enseignants faisant partie du jury, dont la composition n’a pas été précisée.</p>
DISPOSITIFS D’AIDE A LA REUSSITE	
<p>4- Dispositifs en place</p>	<p>L’aide à la préparation au concours se traduit par l’existence d’un tutorat dont la structuration (bureau, nombre de membres, etc.) n’a pas été décrite. Ce tutorat pédagogique constitué d’étudiants, qui voient leur activité d’enseignement valorisée au sein de leur cursus, organise une semaine de pré-rentrée pour la mise à niveau des « primants », deux colles hebdomadaires par étudiant (dont une notée), et deux concours blancs en lien avec des enseignants référents désignés au sein des UE.</p> <p>Les étudiants bénéficient de nombreuses réunions d’information ainsi que de la relecture possible de la majorité des enseignements enregistrés en podcast. Les éléments du dossier fourni ne rendent pas compte d’un dispositif d’accompagnement des étudiants en difficulté d’apprentissage ou en voie d’abandon.</p>

<p>5- Réorientation</p>	<p>Dans le livret à l'usage des étudiants de PACES, pas moins de onze cursus dont sept à l'Université d'Angers - UA sont proposés, ce qui permet aux étudiants de disposer d'informations bien en amont des choix à faire au 1<sup>er</sup> ou au 2<sup>ème</sup> semestre. En fin de 1<sup>er</sup> semestre, les réorientations vers diverses filières sont encadrées par un dispositif d'aide « Transver'sup » limité à 50 étudiants et comprenant une centaine d'heures d'enseignement pour éviter le décrochage des étudiants et par la mise à disposition d'enquêtes sur les possibilités offertes.</p> <p>En cas d'échec au concours, les étudiants reçus-collés peuvent intégrer directement une 2<sup>ème</sup> année de licence en sciences, technologies, santé dans l'une des cinq mentions proposées (<i>Sciences du vivant et géosciences, Sciences exactes et naturelles, Mathématiques, Sciences physiques et chimiques, Informatique</i>) ou en psychologie. L'admission éventuelle de ces étudiants en 2<sup>ème</sup> année d'autres cursus, y compris non scientifiques, sera objectivée par une commission de validation d'études des établissements d'accueil, suivie parfois d'un entretien de motivation, et d'une recommandation écrite des deux doyens des facultés de médecine et de pharmacie. Pour les étudiants collés, ce sont les commissions de validation qui statuent sur les réorientations au sein des formations demandées.</p>
<p>6- Réinscriptions ultérieures</p>	<p>Après échec au concours, le redoublement immédiat en PACES ou l'orientation vers d'autres filières, afin de valider 60 ECTS correspondant au grade de licence avant une réinscription ultérieure en PACES, est laissé au libre choix des étudiants, après un entretien dont il n'a pas été précisé avec qui il était réalisé. Le triplement peut être accordé de manière dérogatoire par le président de l'université après demande écrite et présence obligatoire des étudiants le jour de la réunion de la commission d'examen des dossiers, sans qu'il ne soit mentionné si les étudiants doivent se soumettre à un entretien.</p>
<p><b>TAUX DE REUSSITE ET SUIVI DES ETUDIANTS</b></p>	
<p>7- Effectifs et résultats</p>	<p>Le nombre d'inscrits en PACES a augmenté de 16,5 % depuis deux ans et est voisin de 1200. Ces chiffres ne semblent pas inclure l'antenne du Mans (1400 étudiants sur les deux sites). Du fait d'un nombre croissant d'inscrits et de la relative stabilité des <i>numerus clausus</i> dans toutes les filières, le taux de réussite au concours a diminué, passant de 14 % en 2010 à 8,5 % en 2015. Le nombre de reçus-collés ne semble pas très élevé, environ une centaine soit 6 à 8 % des étudiants selon les années. Le taux de redoublement oscille entre 30 et 35 % de l'effectif.</p> <p>Parmi les étudiants admis en 2<sup>ème</sup> année toutes filières confondues en 2013-2014, 58 % ont obtenu un baccalauréat scientifique avec mention bien ou très bien et 74 % sont des redoublants. Il est dommage de ne pas disposer des analyses des années antérieures pour ces deux critères.</p> <p>Les résultats des étudiants en fonction du nombre de filières présentées et selon l'origine des étudiants n'ont pas été renseignés. Il aurait été également intéressant d'avoir les statistiques de réussite au concours des étudiants ayant suivi l'année de PACES sur le site angevin et sur le site délocalisé du Mans.</p>
<p>8- Suivi des étudiants réorientés</p>	<p>Un réel suivi du devenir des étudiants réorientés est mis en place par le service universitaire d'information, d'orientation et d'aide à l'insertion professionnelle par le biais de réalisation d'enquêtes et de suivis de cohortes, dont la périodicité n'a pas été rapportée.</p> <p>Un document sur le devenir des sortants de PACES pour la promotion 2013-2014 non reçus en filière santé et non réinscrits permet d'avoir une photographie très complète avec un taux de réponses qui dépasse les 70 %. Plus de 90 % des étudiants sont en poursuite d'études avec un tiers d'entre eux inscrits dans une filière santé (majoritairement en soins infirmiers et kinésithérapie mais aussi en PACES autre qu'à Angers). Parmi les deux tiers restants, 27 % rejoignent la faculté de sciences à l'Université d'Angers - UA, les autres s'orientant vers d'autres filières, y compris non scientifiques.</p>

PILOTAGE DE LA FORMATION	
9- Equipe pédagogique et jurys	L'équipe pédagogique compte 57 enseignants-chercheurs, pour lesquels ont été affichés clairement dans le livret de l'étudiant les grades et responsabilités par UE de chacun d'entre eux mais non la part de praticiens hospitaliers. Il est regrettable de constater qu'aucun enseignant d'odontologie et de maïeutique n'est intégré à l'équipe enseignante, y compris pour les UE spécifiques de ces deux filières, <i>i.e.</i> tous les membres étant rattachés aux seules composantes de médecine et de pharmacie. La composition exacte du jury, commun aux différentes filières, n'a pas été détaillée, si ce n'est qu'il est présidé par l'enseignant responsable de la PACES.
10- Conseil de perfectionnement	Il n'y a pas de conseil de perfectionnement mais un comité de suivi de la PACES, lequel assure la qualité et la validation des différents systèmes de notation et de contrôle des connaissances. Il est dommage de ne pas disposer d'informations sur la composition, la fréquence des réunions ainsi que la mise en œuvre des propositions notamment celles concernant l'évolution des maquettes de la formation.
11- Autoévaluation et évaluation des enseignements par les étudiants	Il n'est fait mention d'aucune autoévaluation au niveau de l'établissement. L'évaluation des enseignements de PACES est réalisée sous forme d'une enquête annuelle auprès de tous les étudiants à la fin d'une épreuve du concours. Le dossier fourni ne renseigne pas la date à laquelle ces questionnaires ont été mis en place, la nature des questions, tout comme le fait que l'analyse des résultats permette un retour sur la formation.
FLUX D'ETUDIANTS ET EFFECTIFS DE LA FILIERE DE PACES	
12- Effectifs et résultats de la filière	<p>Les effectifs d'étudiants inscrits en filière santé sont globalement en augmentation depuis 2010. La filière pharmacie est celle qui connaît la plus grande attractivité (+ 126 %) suivie des filières odontologie (+ 55,8 %), maïeutique (+ 35 %), médecine (+ 21 %) et kinésithérapie (+ 8,6 %). Des fluctuations importantes des effectifs sont observées dans certaines filières (baisse de plus de 20 % des inscrits par rapport à l'année précédente en pharmacie en 2013-2014 et en odontologie en 2014-2015) et auraient mérité une analyse.</p> <p>Le <i>numerus clausus</i> propre à chaque filière n'a pas été précisé sur les cinq dernières années mais semble relativement stable au vu du nombre d'inscrits pédagogiques admis en 2<sup>ème</sup> année de chaque filière. Sur l'année 2014-2015, environ 16 % des inscrits en médecine et pharmacie sont reçus au concours alors que des taux de réussite très faibles, autour de 2 %-4,5 %, sont observés en odontologie, maïeutique et pour l'accès en masso-kinésithérapie.</p> <p>Les taux de reçus-collés et les taux de redoublement propres à chaque filière n'ont pas été communiqués. Les données de la seule année 2013-2014 montrent qu'une part importante (43 %) d'étudiants primants accède à la filière médecine alors qu'ils sont environ 20 % pour les autres filières. Le taux de succès des redoublants est de 75 à 80 % pour toutes les filières, excepté pour médecine où il est de 57 %. Il est fort probable que lors du redoublement, ce sont des étudiants inscrits dans la filière médecine qui suivent les autres filières. Les admis en 2<sup>ème</sup> année ont obtenu majoritairement (plus de 75 %) une mention bien ou très bien au baccalauréat scientifique pour les reçus en médecine et odontologie alors qu'ils n'étaient qu'un peu moins de 50 % dans les trois autres filières à décrocher ces mêmes mentions. Les résultats en fonction de l'origine géographique des étudiants n'ont pas été renseignés.</p>



## Deuxième et troisième années

### Synthèse de l'évaluation

Le DFG en sciences pharmaceutiques correspond au grade de licence et comprend deux années organisées en quatre semestres après la PACES. L'ensemble des documents fournis ne permet pas d'apprécier l'architecture de la formation, l'articulation et la progressivité des enseignements sur les deux années d'études. Néanmoins, la formation s'appuie sur une équipe pédagogique conséquente, comprenant une part importante d'enseignants ayant des fonctions hospitalières et de professionnels extérieurs provenant des différents métiers de la pharmacie. Ces derniers jouent un rôle important en étant impliqués à la fois dans les enseignements dispensés, les évaluations au sein des jurys mais aussi l'encadrement des stages, lesquels sont bien renseignés en ce qui concerne leur suivi et leurs modalités (conventions, évaluation, etc.).

Les étudiants bénéficient d'une information sur le déroulement de l'année et peuvent acquérir des compétences complémentaires en langue et en informatique, lesquelles peuvent faire l'objet d'une certification, ainsi qu'en communication écrite et orale. L'orientation en recherche semble exister au travers d'UE optionnelles et de stages mais n'est pas clairement affichée dans le dossier fourni. Le pilotage est assez bien décrit, même s'il est à regretter l'absence de professionnels extérieurs siégeant au sein de la commission de pédagogie et une autoévaluation trop succinctement décrite. Les taux de redoublement sont globalement satisfaisants pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années du DFG en sciences pharmaceutiques, en comparaison de certaines données nationales, et sont peut-être à mettre en parallèle des dispositifs d'aide à la réussite mis en place concernant le suivi des étudiants en difficulté et des entrants. Malgré des partenariats ERASMUS annoncés avec d'autres universités, les échanges internationaux restent très limités, notamment en termes de mobilité sortante. Enfin, la rédaction du dossier fourni fait apparaître un certain nombre de données manquantes ou trop superficiellement décrites et manque de lisibilité, avec notamment le renvoi fréquent à des dossiers annexes, ce qui rend difficile l'expertise.

#### Points forts :

- Equipe pédagogique faisant intervenir un nombre très important de professionnels extérieurs provenant de domaines très variés.
- Mise en place de dispositifs d'aide à la réussite.
- Effectifs stables du fait d'un taux de redoublement globalement maîtrisé.
- Politique des stages bien cadrée.

#### Points faibles :

- Absence de données dans le dossier concernant l'organisation de la formation, ce qui rend difficile l'analyse de la coordination des enseignements sur les deux années.
- Pilotage perfectible.
- Rédaction du dossier souvent succincte, ce qui conduit à des manques d'informations sur un certain nombre de critères.
- Ouverture internationale modeste.

#### Conclusions :

L'organisation des enseignements sur les deux années n'a pu être pleinement évaluée en raison d'un dossier lacunaire sur ce critère majeur qui devrait être renseigné, et ce alors que la formation dispose d'une équipe pédagogique très diversifiée avec des enseignants issus des milieux académique et professionnel. Même si la formation montre un certain dynamisme et semble assurer un suivi de l'étudiant pour sa réussite, il n'en reste pas moins que le manque d'informations d'un certain nombre d'items ne permet pas une évaluation objective de la formation, à relier peut-être avec l'absence d'autoévaluation qu'il faudrait mettre en place le plus vite possible.

Il serait important d'intégrer des professionnels extérieurs dans le pilotage (conseil de perfectionnement), d'une part parce qu'ils sont parties prenantes de la formation et d'autre part pour leur contribution à l'ajustement des maquettes de la formation en fonction de l'évolution des métiers. Enfin, compte tenu des partenariats annoncés dans le

dossier fourni, les échanges internationaux mériteraient d'être encouragés, surtout pour la mobilité sortante des étudiants.

## Analyse

OBJECTIFS ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
<p>1- Structure générale et modalités pédagogiques</p>	<p>Les connaissances fondamentales dans les domaines en lien avec les sciences pharmaceutiques et les compétences attendues à l'issue des deux années sont données aux étudiants lors de réunions d'information ayant lieu en fin de PACES et en début de chaque année, et via des notes de rentrée qui font défaut dans le dossier. La structure de la formation (description et volumes horaires des UE obligatoires <i>versus</i> optionnelles, attribution des crédits, règles de validation des UE) n'a pas été renseignée dans le dossier fourni. Celui-ci mentionne uniquement la présence d'une UE optionnelle représentant 10 % de l'enseignement hors stage à chaque semestre, avec possibilité de suivre une UE libre au 1<sup>er</sup> semestre de la 2<sup>ème</sup> année.</p> <p>Les enseignements dispensés en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années comprennent respectivement un volume global de 570 heures et 598 heures, avec 27 % à 17 % d'enseignement pratique, auxquels se rajoutent des stages de pratique officinale. Les modalités pédagogiques sont globalement mal présentées même s'il est fait mention de l'existence d'une plateforme pédagogique, de formations en ligne (ou e-learning pour certains enseignements) et d'une pharmacie pédagogique expérimentale pour des mises en situation pratiques.</p>
<p>2- Dispositifs particuliers</p>	<p>Des mutualisations d'UE optionnelles ont été mises en place avec l'UFR (unité de formation et de recherche) de médecine dans le cadre de l'UE « tutorat », avec d'autres composantes de l'université dans le cadre des UE libres ainsi qu'avec différents parcours de 1<sup>ère</sup> année de master (M1) afin de faciliter la réalisation de doubles parcours en santé et en sciences. Sur les deux années, les étudiants bénéficient d'enseignements leur permettant d'acquérir des compétences complémentaires en communication orale et écrite, en anglais avec possibilité de préparation à l'examen du TOEIC (test of english for international communication), en informatique avec validation du certificat informatique et internet (C2i) de niveau 1 et en pédagogie pour les étudiants souhaitant s'orienter vers le tutorat.</p> <p>Une orientation vers les carrières de la recherche est rendue possible par le choix d'UE optionnelles, dont les intitulés n'ont pas été cités, et par la réalisation de stage en laboratoire de recherche.</p> <p>Des dispositifs particuliers ont été mis en place pour l'accueil d'étudiants en situation de handicap et provenant de passerelles (accueil et suivi pédagogique, dont les modalités tout comme les conditions d'admission n'ont pas été détaillées). Aucune mention d'adaptation de la formation n'a été faite pour les étudiants salariés, tout comme pour les sportifs de haut niveau.</p>
DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE	
<p>3- Dispositifs en place</p>	<p>Les dispositifs d'aide à la réussite sont satisfaisants. Des responsables référents à différents niveaux (pédagogie, par année d'études, relations internationales) représentent des interlocuteurs privilégiés pour les étudiants. Par ailleurs, des informations données sur les différents métiers associées à une aide personnalisée permettent aux étudiants de construire leur projet professionnel ; ce dispositif s'avère d'autant plus important que 20 % des étudiants n'ont pas choisi la filière pharmacie en 1<sup>ère</sup> intention.</p> <p>Les étudiants en difficulté peuvent bénéficier d'un entretien individuel avec une psychologue et un enseignant désigné pour suivre l'orientation des étudiants.</p>

<p>4- Ouverture à l'international</p>	<p>L'ouverture internationale n'est globalement pas très bien renseignée et semble modeste. Une seule étudiante a suivi une année complète à Graz (Autriche) en 2014. Les échanges en mobilité sortante paraissent un peu plus structurés, avec l'accueil d'un à cinq étudiants par an dans le cadre de conventions ERASMUS, provenant essentiellement de Séville, Berlin et Ankara.</p>
<p>PILOTAGE DE LA FORMATION</p>	
<p>5- Eléments du pilotage</p>	<p>L'équipe pédagogique forte d'une cinquantaine d'enseignants-chercheurs, dont 21 % ont des fonctions hospitalières, est renforcée par 42 professionnels extérieurs. Les moyens administratifs affectés à la formation n'ont pas été renseignés.</p> <p>Le pilotage de la formation est assuré par une commission de pédagogie, au sein de laquelle il est surprenant de constater que les professionnels extérieurs ne sont pas représentés, en regard de leur implication dans la formation. Une fois par trimestre, cette commission veille à l'ajustement des maquettes de la formation et des modalités de contrôle des connaissances. Les jurys d'examens sont composés d'enseignants et de professionnels non académiques.</p> <p>A la fin de chaque semestre, l'évaluation des enseignements est réalisée par les étudiants mais les modalités et la prise en compte des résultats n'ont pas été précisées. En 2<sup>ème</sup> année, les étudiants évaluent les stages officinaux lors de l'épreuve orale, ceci dans le but de faire évoluer l'offre des terrains d'accueil. Les modalités de mise en œuvre de l'autoévaluation ne sont pas clairement énoncées ; il est juste indiqué qu'elle a été réalisée par les responsables puis validée par un service de l'université.</p>
<p>BILAN DES EFFECTIFS ET DU SUIVI DES ETUDIANTS</p>	
<p>6- Effectifs et suivi</p>	<p>Depuis cinq ans, on constate une légère augmentation du nombre d'inscrits en 2<sup>ème</sup> année (78 en 2010-2011 <i>versus</i> 87 étudiants en 2014-2015) et en 3<sup>ème</sup> année (81 en 2010-2011 <i>versus</i> 90 étudiants en 2014-2015), et ce malgré un <i>numerus clausus</i> stable fixé à 75.</p> <p>En 2<sup>ème</sup> année, le taux de redoublement a considérablement augmenté l'année de mise en place de la réforme, passant de 2,5 % en 2010-2011 à 14,5 % en 2011-2012, pour ensuite décroître régulièrement avec un taux de 4,6 % en 2014-2015. En 3<sup>ème</sup> année, il semble que la réforme ait eu moins d'impact puisqu'en moyenne 91 % des étudiants valident leur année depuis 2010.</p> <p>Le nombre d'étudiants recrutés par passerelles entrantes est limité (trois sur la seule année 2012-2013) alors qu'un à deux étudiants sortent de la filière tous les ans pour intégrer une autre formation.</p>

# Observations de l'établissement

## Evaluation des formations

### Observations de l'Université d'Angers

L'université d'Angers ne souhaite pas formuler d'observation particulière pour ces évaluations :

- Grade de licence : DFG Maieutique S3LG170012166
- Grade de licence : DFG Sciences pharmaceutiques S3LG170012165
- Grade de Master : DFA Maieutique S3MG170012169

Le 4 juillet 2016

Christian ROBLEDO

Président de l'Université d'ANGERS

